



43352

LE VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION A EU L'OCCASION D'EXPOSER  
PUBLIQUEMENT SA POSITION SUR CERTAINS POINTS, NOTAMMENT:

1. CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA COMMISSION EN FAVEUR DE  
■ L'ADHESION DE L'ESPAGNE, ET DU "DEVOIR DE SOLIDARITE■ DE LA  
■ COMMUNAUTE ■ ENVERS LA DEMOCRATIE ESPAGNOLE";

2. LE SOUHAIT EXPRIME PAR L'ESPAGNE DE PART■ICIPER ENTRE AUTRE ■  
■ A LA REVISION ET AU DEVELOPPEMENT DE LA PAC SERA CONSIDERE  
■ DANS LES LIMITES INSTITUTIONNELLES: IL N'Y AURA PAS DE CON■-  
■ SULTATION, CE QUI N'EXCLUT PAS QUE DANS SA ■ REFLEXION LA COM-  
■ MISSION TIENNE COMPTE DES ATTENTES DE L'ESPAGNE;

3. NECESSITE POUR LE GOUVERNEMENT DE MADRID DE COMMENCER CON-  
■ CRETEMENT A RAPPROCHER LES TAUX MOYENS D'INCIDENCE FISCALE  
■ ESPAGNOLS AUX TAUX MOYENS COMMUNAUTAIRES.

4. MESURES ITALIENNES (A SUIVRE)

■-----

AMITIES,

P. CERF

NNNN

NNNN

341

04 JUIN 1981

REUNION DE LA COMMISSION DU MERCREDI 3 JUIN

---

MANDAT

---

ATTENTION DIS

---

La Commission a poursuivi activement ses travaux sur les politiques structurelles, la politique agricole commune et les problèmes de financement, selon le schéma qui avait fait l'objet d'un consensus les 12 et 13 mai derniers.

1. Politiques structurelles

---

La Commission a poursuivi ses réflexions sur les orientations qui s'étaient dégagées la semaine dernière sur les aspects régionaux en marquant son accord, à ce stade sur l'approche proposée par M. Ivor Richard en ce qui concerne le :

FONDS SOCIAL

---

Je vous rappelle l'approche générale concernant les politiques structurelles qui vaut bien entendu pour le Fonds Social : il s'agit aux yeux de la Commission d'en faire l'un des instruments de la solidarité communautaire, de privilégier la complémentarité de l'action communautaire par rapport aux actions nationales, c'est à dire de situer l'intervention du Fonds Social au niveau et dans les secteurs où l'action de la Communauté est plus utile et plus efficace que la juxtaposition d'actions nationales ou l'addition d'actions nationales et communautaires. Il s'agit aussi d'adapter cet instrument à la situation économique et sociale actuelle et prévisible dans la Communauté et de conjuguer son action avec celles des autres moyens d'action communautaires, notamment dans le domaine des politiques structurelles.

Il apparaît d'autre part indispensable de concentrer davantage les moyens du Fonds Social sur la création d'emploi et la formation professionnelle, en s'attachant de préférence à la mise en œuvre de programmes, plutôt que de projets.

Enfin, en ce qui concerne le problème des aides nationales dans le domaine des politiques structurelles, qui a fait l'objet d'une communication particulière de M. F. Andriessen, la Commission a marqué son souci de mettre en œuvre une politique dynamique visant à favoriser la restructuration et la modernisation nécessaires d'industries ou de secteurs industriels traditionnels et à développer les industries nouvelles dont la Communauté se doit de se doter.

## 2. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

---

La Commission a repris l'examen de ce dossier et précise les orientations ou réflexions qu'elle avait faites siennes - au stade d'avancement de ses travaux - la semaine dernière. L'examen de certains problèmes ou catégories de problèmes sera poursuivi et approfondi dans les prochains jours, en particulier, l'approche politique générale de la partie "Politique agricole commune", les problèmes de revenus pour certains producteurs ou secteurs de production et le traitement particulier à réserver à l'agriculture méditerranéenne; la Commission a décidé de confier à un Groupe ouvert de Commissaires présidé par M. Ortoli, le soin d'examiner cette affaire importante et de proposer une contribution dans les prochains jours. La Commission est également convenue d'approfondir l'examen des problèmes particuliers qui se posent produit par produit.

## 3. FINANCEMENT

---

La Commission a eu un long débat sur les problèmes de financement et notamment la recherche de critères permettant de définir la notion de "situation inacceptable" qui ne peut être appréciée exclusivement sur le critère des balances nettes. Les travaux de la Commission s'organiseront selon un certain nombre de lignes directrices : en matière de ressources propres, le taux de 1 % de TVA, comme le Président a eu l'occasion de l'indiquer très clairement devant le Parlement, ne peut constituer une contrainte permanente pour le budget communautaire. Le mécanisme budgétaire à mettre en place devrait être fondé sur l'autonomie et la solidarité financières de la Communauté et s'inspirer du principe selon lequel les transferts de ressources devraient s'effectuer dans la Communauté à partir des États Membres les plus prospères au bénéfice des États Membres les plus défavorisés. La Commission est convenue de charger un groupe ouvert de Commissaires, présidé par M. Tugendhat et assisté d'un groupe ad hoc de Hauts fonctionnaires, de proposer d'ici quelques jours un schéma concernant cette 3ème partie du mandat qui sera ensuite intégrée dans le Rapport qui sera proposé par le Président Thorn.

## 4. PROCEDURE

---

Je vous rappelle que ces commentaires doivent servir exclusivement à votre information de background et que chaque point de la situation ne peut être considéré comme acquis : il s'agit en effet pour la Commission de dégager des hypothèses de travail qui sont ensuite étoffées dans le cadre des travaux des Services, du groupe de coordination et de ses sous-groupes et des groupes "ouverts" de Membres de la Commission. Ces hypothèses sont ensuite réexaminées par la Commission pour en arriver au stade où le Président Thorn considérera qu'il dispose de suffisamment d'éléments et de suffisamment de clarté pour élaborer son projet de rapport.

C'est la raison pour laquelle la plus grande prudence s'impose actuellement en ce qui concerne les "orientations" et "réflexions".

J'ai indiqué à mes interlocuteurs qu'il ne s'agissait pas d'une construction dont les murs seraient successivement mis en place mais au contraire d'un dessin dont l'esquisse se précise progressivement.

La Commission envisage de tenir sa dernière réunion pour l'adoption du projet que lui soumettra le Président dans un cadre du type "Gaichel" dans la semaine qui précède le Conseil

Bruxelles, le 4 juin 1981.

Note BIO COM (81) 222 (suite 2) aux Bureaux Nationaux  
cc. aux Membres du Groupe

---

REUNION DE LA COMMISSION (P.CERF)

---

4. MESURES ITALIENNES - DECLARATION DE LA COMMISSION

---

La Commission a entendu une communication de M. ORTOLI sur les mesures de depot obligatoire sur les achats de devises prises par le Gouvernement italien, ainsi que sur les entretiens qu'il a eus a Bruxelles a ce sujet avec M. ANDREATTA, Ministre italien du Tresor.

Les contacts entre la Commission et les autorites italiennes se poursuivront les jours prochains. La question figure a l'ordre du jour du Comite monetaire qui se tiendra le 10 juin.

Sans prejudice des resultats de ces contacts, M. Ortoli a fait part a M. Andreatta des preoccupations de la Commission face a toute mesure susceptible d'avoir un effet sur les echanges intracommunautaires. Il a rappele l'obligation en cas de mesures de sauvegarde, de se limiter a des actions strictement necessaires et perturbant au minimum le fonctionnement du Marche Commun. De meme, il convient d'eviter la creation de distorsions de concurrence aussi bien pour les produits industriels que pour les produits agricoles. En ce qui concerne les produits siderurgiques, compte tenu de la situation du marche et des mesures communautaires d'organisation qui ont ete prises, Monsieur Ortoli a informe les autorites italiennes de l'intention de la Commission d'examiner avec elles les modalites permettant d'exempter ces produits, dans les plus brefs delais, de l'obligation de depot.

Amities,  
Paul CERF.

